

**Commune de Florenville - PCDR**  
**Commission locale de développement rural**  
**Compte-rendu : Réunion de CLDR du 09/09/2020**

**Présents :**

<b>Commune :</b>	Y. PLANCHARD, <i>échevin.</i>
<b>FRW :</b>	B. ECHTERBILLE et A. THIRY ; <i>agents de développement</i>
<b>Invité :</b>	J. DENOYELLE, <i>Parc naturel de Gaume</i>
<b>CLDR + CCATM :</b>	voir listes en annexe

**Ordre du jour :**

**I. CLDR**

1. *Suivi de conventions*
  - a. *Cercle Saint-Gengoulf de Villers-devant-Orval*
  - b. *Maison de village de Sainte-Cécile*
  - c. *Maison de village de Fontenoille*
  - d. *Zone de baignade de Lacuisine*
  - e. *Aire de détente de Martué*
2. *Divers*

**II. Charte paysagère**

1. *Présentation*
2. *Travail en sous-groupes*

\*\*\*

## I. CLDR

---

Accueil par Yves Planchard, échevin. Pour rappel, suite au confinement, la réunion d'approbation du rapport annuel a été annulée. Le processus d'approbation du rapport annuel s'est déroulé par mail à l'ensemble des membres de la CLDR pour accord.

### 1. Suivi des conventions en cours

#### **Cercle Saint-Gengoulf**

Un marché de services pour désigner l'entrepreneur qui terminera les travaux doit être lancé. La mission du précédent auteur a été clôturée sur base d'un état des lieux des travaux effectués.

Question : Quel est le montant des frais de justice ?

- C'est une question qui concerne plutôt le fonctionnement communal. Néanmoins, un retour peut être prévu à la prochaine CLDR.

Les normes de sécurité changent rapidement : celle du bâtiment seront-elles toujours à jour quand les travaux seront terminés ?

- Il faudra également être attentif à ce sujet.

Quand le cercle sera-t-il terminé ? Pour info, les activités ont lieu dans l'ancienne salle de Villers, qui, elle, est considérée comme insalubre et ne répondant plus aux normes.

- Actuellement, il est illusoire de répondre à cette question. Il faut d'abord qu'un entrepreneur remette une offre. Quant aux activités qui s'organiseront dans l'infrastructure, cela fera l'objet d'une concertation.

#### **Maison de village de Sainte-Cécile**

La convention-faisabilité a été signée par le Conseil communal du 28 novembre 2019.

Actuellement, la Commune est en attente de la signature de la convention par la Ministre. Un moratoire a été décidé en mars 2020 et la nouvelle circulaire devrait sortir à l'automne 2020. Il faudra être attentif aux modifications avec la nouvelle circulaire quant au niveau de subvention de la Région wallonne pour le projet d'aménagement de la maison de village de Sainte-Cécile. Pour rappel, le budget est estimé à 900 000 euros (80% de subsides jusqu'à 500 000 € et puis 50% de subsides à partir de 500 000 €).

Une fois la convention signée, un marché de service pour la désignation de l'auteur sera lancé.

Il est également prévu de consulter la population pour affiner les besoins via la plateforme numérique de la FRW.

Question : Le bâtiment Bouvy est à vendre, ne serait-il pas intéressant pour de l'utiliser pour ce projet ? Il y a en effet plus de facilité pour le parking.

- La convention actuelle se base sur la transformation de l'école. Si un nouveau bâtiment était choisi, il faudrait demander une nouvelle convention. Pour rappel, Sainte-Cécile est la première convention du lot 1.

#### **Fontenoille**

L'avancement de ce projet a été empêché par le moratoire. De plus, il faudra potentiellement revoir le projet et l'adapter à la nouvelle circulaire.

#### **Lacuisine et Martué**

A l'origine, les conventions pour Lacuisine et Martué ont été regroupées mais, il faudra peut-être les scinder à nouveau suite à la nouvelle circulaire.

## 2. Divers

### CLDR

Démission de Madame Marie-France Denis. Cette décision est actée par les membres de la CLDR présents

### Enquête FRW

Depuis la mi-mars, le COVID-19 a modifié notre cadre de vie : confinement obligatoire, fermeture des lieux de convivialité, chômage économique ou télétravail.

Dans le cadre de ses missions de développement des communes rurales, la FRW a proposé une enquête. Le but était de mieux connaître les modes de fonctionnement des habitants depuis le début de la crise en les questionnant sur diverses thématiques (solidarité, alimentation, mobilité, nature, loisirs). Les résultats permettront de réfléchir aux solutions concrètes les plus adaptées, d'alimenter les réflexions des CLDR et GT et de renforcer la dynamique participative dans les communes rurales.

Cette enquête s'est déroulée du 9 juin au 15 juillet 2020 et a obtenu 2204 réponses, issues de 172 communes wallonnes.

Sur les réseaux sociaux, l'enquête a touché 17.009 personnes, a engrangé 1100 « clics » et a suscité 202 réactions, commentaires et partages.

Les résultats sont en cours d'analyse.

### Prochaine réunion CLDR

Le mardi 24 novembre 2020 à 20h.

## II. Charte paysagère

---

### 1. Présentation

Les paysages de Gaume sont caractérisés par une alternance de côtes, de revers et de dépressions. Cette structure topographique présente des paysages variés : partagés entre massifs forestiers, herbages, champs ouverts et villages aux maisons jointives groupées en rues.

Plus localement, à Florenville :

- Paysages boisés de la forêt ardennaise
- Paysages de la moyenne Semois dominés par la dépression pâturée, le front de la cuesta du Sinémurien et son revers en plateau cultivé
- Paysages plus fermés de la forêt sinémurienne
- Paysages agricoles vallonnés à Villers-devant-Orval

Pourquoi une charte paysagère ?

⇒ Obligation des Parcs de mettre en œuvre une charte paysagère (décret de 2008).

Une charte paysagère permet de mieux connaître les paysages du territoire, d'avoir un outil de gestion et d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et d'établir un plan d'actions relatif aux paysages.

L'analyse contextuelle de la charte a dégagé 4 grands enjeux paysagers principaux :

Enjeu principal 1 : maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie

Enjeu principal 2 : connaissance et valorisation des paysages gaumais

Enjeu principal 3 : gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire

Enjeu principal 4 : enjeux climatiques, (re)développement de la biodiversité et gestion du paysage.

Les enjeux principaux sont déclinés en sous-enjeux qui sont eux-mêmes déclinés en recommandations. Des recommandations, naissent alors des idées d'actions.

#### Questions ?

- Un budget est-il disponible pour ces actions ? Non, il faudra créer des partenariats avec des acteurs locaux et/ou répondre à des appels à projets.
- Il faut donc trouver des actions dans un cadre qui a déjà été défini au préalable ? Ce cadre a été travaillé avec un comité de pilotage. La charte est accessible ici <https://parc-naturel-gaume.be/projet-territoire-paysages/>

## **2. World café : quelles actions mettre en place pour préserver, valoriser et gérer nos paysages ?**

**Objectif :** identifier des actions pour protéger, gérer et aménager les paysages de notre territoire

**Mise en place :** 3 tables thématiques

1. Préservation : « Comment maintenir l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie ? »
2. Sensibilisation : « Comment valoriser et faire connaître nos paysages ? »
3. Gestion du paysage et enjeux climatiques : « Comment gérer et aménager nos paysages ? Comment prendre en compte les enjeux climatiques et le développement de la biodiversité ? »

#### **Règles du jeu :**

- 1/3 des participants/table + un animateur qui est rapporteur.
- 20 minutes par table. Ensuite, changement d'animateur (chaque groupe travaillera sur les trois thématiques).
- Discussion, partage et précision des idées des précédents groupes.
- Synthèse pour identifier 5 actions par table à la fin du 3<sup>e</sup> tour.
- Choix de 3 coups de cœur par chaque participant (post-it).

#### **Résultats : 5 actions prioritaires par thématique**

- Table « Préservation »
  - Maintien et valorisation du patrimoine architectural existant et intégration du bâti contemporain
  - Développer un réseau de voies lentes en lien avec le paysage.
- Table « Sensibilisation »
  - Développer (ou pérenniser celles qui existent) des balades autour du paysage avec un animateur (PNG, SI, bénévole d'un village, parrain/marraine d'un chemin...).
  - Créer un site reprenant des photos, des itinéraires, des témoignages, des articles historiques et autres.
  - Recenser les paysages/lieux remarquables.
  - Indication des cours d'eau.
  - Actualiser les cartes de Florenville (nom des cœurs d'eau, points de vue...) et les mettre à disposition (à faible coût) au SI.
- Table « Gestion + enjeux climatiques »
  - Etablir une fiche de recommandations pour une meilleure intégration des bâtiments en ZAE ou des bâtiments agricoles.
  - Etablir une charte pour l'intégration des panneaux publicitaires (ou autres obstacles visuels).

- Faire évoluer le nuancier « Lorraine » : actuellement, ce nuancier est trop restreint mais il faut garder une spécificité « Lorraine ». → Sensibiliser les citoyens
- Encourager les Communes en vue de solliciter le PNG pour l'avis paysager pour certains types de permis.
- Meilleure gestion des plantes invasives.
- Lancer une réflexion autour du développement des énergies renouvelables tout en préservant nos paysages et la biodiversité.

*Pour la FRW,  
Bruno Echterbille, Alexandra Thiry  
Agents de développement*

*Pour le Parc Naturel de Gaume,  
Juliette Denoyelle,  
Chargée de mission.*

COMMUNE DE FLORENVILLE  
RÉUNION DU 09 SEPTEMBRE 2020

**CLDR**

---

Présents (11) :

Titre	NOM	PRENOM
M.	BERGEN	Jacques
M.	BESURE	Patrick
M.	BOUVY	Laurent
Mme	DELIT	Bernadette
M.	DUPONT	Patrick
M.	LEFEVRE	Lionel
Mme	PEETERS	Florence
M.	PLANCHARD	Yves
M.	PONCIN	Marc
M.	SIMON	Yves
M.	WATELET	Serge

Excusés (6)

Titre	NOM	PRENOM
Mme.	DAMILOT	Patricia
M.	GELHAY	Eric
M.	GIGOT	Jacques
M.	MAHIEU	Alain
M.	MICHAELIS	François
M.	WAVREILLE	Didier

**CCATM**

---

Présents (4) :

Titre	NOM	PRENOM
M.	BOUTEFEU	Yves
Mme.	DEOM	Denise
M.	GROENSTEEN	Gauthier
M.	SIBRET	David

+ I invité : PRAMAYON Christian ([christian43@ornage.fr](mailto:christian43@ornage.fr))

Excusés (2)

Titre	NOM	PRENOM
M.	DALHOSSE	Frédéric
Mme.	LEMAIRE	Nathalie

